

tenue par Madame BUSIDAN, Juge des Référés

En présence de Madame LY, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2600568	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	RS - Demande 1°) de prononcer la suspension de l'exécution de la décision du 22 juillet 2026 par laquelle la direction de l'environnement lui a refusé la délivrance d'une autorisation par dérogation pour l'activité d'approche aux fins d'observation des baleines ; 2°) d'enjoindre à la Polynésie française de lui délivrer à une autorisation provisoire pour l'activité d'approche aux fins d'observation des baleines dans un délai de 48 h sous astreinte de 10 000 F CFP par jour de retard ; 3°) d'ordonner à la Polynésie française de procéder à un nouvel examen de sa demande.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL FULL FULL	SELARL MILLET VARROD AVOCATS (MVA)
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président
02)	DOSSIER N° 2600570	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	RS - Demande 1°) de prononcer la suspension de l'exécution de la décision du 22 juillet 2026 par laquelle la direction de l'environnement lui a refusé la délivrance d'une autorisation par dérogation pour l'activité d'approche aux fins d'observation des baleines ; 2°) d'enjoindre à la Polynésie française de lui délivrer à une autorisation provisoire pour l'activité d'approche aux fins d'observation des baleines dans un délai de 48 h sous astreinte de 10 000 F CFP par jour de retard ; 3°) d'ordonner à la Polynésie française de procéder à un nouvel examen de sa demande.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A.. B..	SELARL MILLET VARROD AVOCATS (MVA)
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 19/08/2026
Le président du tribunal